



Guide pratique de résistance suite à une annonce de fermeture ou de non ouverture de poste (consignes, idées d'actions)

Lors du CSA ministériel du 28/01/2026, E. Geffray a argué de la baisse démographique pour justifier les **1 891 suppressions de postes** dans le 1er degré à l'échelle nationale. Aucune académie n'y échappe (exceptées Mayotte et la Guyane), dont celle de Besançon où **53 retraits d'emplois** sont prévus. A titre de comparaison, il y avait eu 470 suppressions de postes en France en 2025, 650 en 2024, 667 en 2023 (avant les dotations étaient positives).

Le gouvernement frappe donc un grand coup !

Il faut remonter en 2012 pour constater une saignée encore plus forte.

En 2025, l'académie de Besançon avait connu une dotation négative de 32 postes. Dans le Jura, cela s'était traduit par une dotation négative de **6** postes et concrétisé par 34 fermetures de classes.

En 2026, le département du Jura devra rendre **10** postes !

De plus, notre DASEN mettant en place les P.A.S. à marche forcée, notre département devra donc financer **9** postes supplémentaires (encore **en moins devant élèves**) sur les moyens premier degré. La dotation sera donc bien inférieure à celle de l'année dernière, avec de très nombreuses fermetures de classes à venir !



Possibilité de déroulement d'actions contre un retrait de poste

Octobre à janvier

Appel ou courrier de l'IEN/DASEN à la mairie et à l'école pour informer de la mesure de carte scolaire.

Il faut parfois convaincre certain-es maires des conséquences de la perte d'une classe pour le fonctionnement de l'école et pour la vie du village : on perd un moyen d'enseignement donc un moyen de réaliser les missions de l'école. Ceci réduit l'aide aux élèves en difficulté, menace la qualité de l'enseignement, instaure parfois les cours multiples, menace la décharge de direction...

Le mardi 24 mars

Groupe de travail

Donne le champ d'étude de la carte scolaire (les ouvertures et les fermetures de classes)

Le mardi 31 mars

(date de repli le 7/04)

CSA SD

Instance éducation nationale qui établit la liste des ouvertures et fermetures à présenter à la préfecture.

Le mardi 7 avril

(date de repli le 10/04)

CDEN

Instance qui entérine les décisions.

Premier réflexe : contacter la
FSU-SNUipp 39 : 03.84.47.12.64
ou snu39@snuipp.fr



La FSU-SNUipp39, majoritaire aux élections professionnelles de décembre 2022 peut par son nombre important d'élus au CSA SD (carte scolaire) refuser de siéger tant que les délégations qui ont demandé un RDV n'ont pas été reçues. Pour cela, il faut que nous soyons informés de la volonté des délégations de parents ou autre à tenir ces RDV...

Privilégiez le mail : snu39@snuipp.fr

Du côté des mairies / SIVOS / com com :

- Le conseil municipal peut déjà voter une motion de soutien.
- La collectivité locale peut contester, par courrier, la fermeture/non ouverture envisagée par l'inspection en apportant des arguments contre la fermeture de la classe.
- Elle peut contacter aussi les parents délégués qui partent en « délégation » à l'inspection pour la remise de ce courrier et pour faire entendre leur voix et leurs arguments.
- La collectivité locale peut faire le tour des familles afin d'obtenir une attestation d'inscription pour l'année suivante à l'école du village.
- La collectivité locale peut demander à rencontrer l'Inspecteur d'Académie pour porter à sa connaissance tous les éléments supplémentaires qu'il n'aurait pas encore (constructions...).

Les questions d'effectifs peuvent figurer à l'ordre du jour du **conseil d'école** : état des lieux, projections, prises en charges (RASED, AESH, prises en charges extérieures). Ce qui permet d'évoquer face aux parents, élu·es toute problématique liée à la carte scolaire (suppression de classe, fusions, restructuration...) et fournir des informations sur les éventuelles conséquences en terme de locaux, transports, emplois.... Il convient de rester factuel·le afin de donner des éléments objectifs permettant dans un second temps, la mobilisation.

Du côté des parents :

Les parents peuvent organiser la riposte. Quelques idées pour lancer l'action :

- Donnez leur notre adresse mail (snu39@snuipp.fr) et notre téléphone (03.84.47.12.64) afin d'entrer en contact avec nous et de recueillir l'ensemble des actions sur le département.
- Pétition organisée par les parents délégués.
- Distribution de tracts.
- Installation de banderoles « non à la fermeture de la classe » aux accès du village et devant l'école. Les demander à la FSU-SNUipp 39.
- Article dans le journal local, à la radio ou Télévision : la presse est un très bon vecteur de lutte contre les fermetures de classe. Idéalement, ce sont les parents qui contactent la presse. Si vous avez besoin qu'un·e représentant·e du personnel soit présent·e, contactez-nous.
- Bloquer l'école
- Nuit des écoles
- Réunion publique (dans laquelle nous pouvons intervenir)
- Opération escargot...
- Manifestation devant la DSDEN

Entre le groupe de travail du 24 mars et le CSA SD du 31 mars la riposte va se construire. Afin de faire vivre ce moment de lutte de façon collective et de construire de futures actions, nous organiserons rapidement une **Assemblée Générale** pour que tou·te·s les personnels des écoles, les parents, les élu·es, les citoyens puissent échanger sur cette carte scolaire et ses répercussions.

Pour les parents, enseignant·es, AESH, ATSEM, élu·es qui souhaitent **recupérer des banderoles solides "école en danger" et /ou imprimer des tracts, n'hésitez pas à venir à notre local en nous contactant au préalable par tel au 03 84 47 12 64.**

N'hésitez pas à vous mobiliser contre les suppressions de postes.

Soyons déterminé·es, pacifiques mais offensif·ves et tenaces.... car l'éducation est un droit pour toutes et tous. Il s'agit de l'avenir de nos élèves et de notre société. A contextes identiques, souvent la puissance de la mobilisation (parents, presse et politiques) a fait évoluer favorablement la situation.

FSU-SNUipp
76 rue Saint désiré
39000 Lons le Saunier
03.84.47.12.64 snu39@snuipp.fr

